



Union Régionale de Copropriétaires et de Colotis - Ouest

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES
(*) aucune permanence à cette adresse postale

Email : urcc-ouest @urcc-ouest.fr Tél : 02 49 44 24 13

www.urcc-ouest.fr

BULLETIN D'ADHESION SYNDIC BENEVOLE

N° d'adhérent:

..... S

Une adhésion à l'URCC-Ouest est souscrite par le **Syndic bénévole** de la Copropriété nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse

Code Postal : Ville :

SYNDIC BENEVOLE (dans le cas d'un syndicat de copropriété)

Civilité : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email :@

PRESIDENT(E) du Conseil syndical (dans le cas d'un syndicat coopératif)

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable : Email :@

Profession : Nombre de conseillers :

Le syndic bénévole de la copropriété désignée ci-dessus a été autorisé à adhérer à L'URCC-Ouest par un vote en date du : Par ce même vote, le syndic a reçu mandat pour signer ce bulletin d'adhésion.

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 €** plus **une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une **cotisation totale** de : **100 € + (..... x 3,45 €) = €** (cette somme est plafonnée à 800 €)

pour la période annuelle du mois de : 202.. au mois de 202..

L'adhésion est conclue pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission. L'adhérent s'engage à fournir le contrat de syndic et l'annexe comptable n° 3 de sa copropriété (celle transmises avec la convocation de la dernière AG), et lors de la première adhésion, à retourner le questionnaire «Profil de votre copropriété» qui lui aura été envoyé par l'URCC-Ouest.

Virement ou chèque à l'ordre de : URCC-Ouest (précisez le n° d'adhésion)



ATTENTION CHANGEMENT DE RIB



IBAN : FR76 1027 8361 9600 0121 2390 133 BIC : CMCIFR2A

Signature du trésorier de l'URCC-Ouest

Fait à le 202..

Signature de l'adhérent

Adhérents « Syndic bénévole » : engagement de prestations.

L'URCC-Ouest s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le syndic bénévole ou les membres du Conseil Syndical coopératif aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Accès en visio aux ateliers organisés par les associations régionales, membres de la FNACC
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou email adressé à : urcc-ouest@urcc-ouest.fr en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour le syndic bénévole ou les membres du Conseil Syndical coopératif
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'URCC-Ouest www.urcc-ouest.fr
- ✓ Notez que pour des raisons d'éthique et de connaissances techniques, nous ne pourrions en aucun cas :
 - Préconiser un syndic ou tout autre prestataire habituel en copropriété.
 - Répondre à des demandes d'études de dossiers techniques et/ou de choix de types de matériaux et solutions pour l'entretien et/ou la rénovation de votre copropriété.

Pour bénéficier rapidement de tous nos services

- *Merci de retourner à l'URCC-Ouest un exemplaire du bulletin d'adhésion, daté et signé et accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement.*
- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contigüe à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, nos consultations et l'accès au site sont temporairement suspendus.*